



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SARL SKIPI PROD POUR L'ORGANISATION
D'UN SPECTACLE LE 13 AVRIL 2019**

**DÉCISION N° AU-19-106
EN DATE DU 11 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2016-360 relatif aux marchés publics ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SARL Skipi Prod, représentée par Monsieur Eric Squillaci, dont le siège social est situé 16, rue de Verdun – 69 800 Saint-Priest – pour l'organisation du spectacle « Chapeau magique », le samedi 13 avril 2019, dont le coût total est fixé à 1 497,08 € (mille quatre cent quatre vingt dix sept euros et huit centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2018-2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL Skipi Prod, représentée par Monsieur Eric Squillaci, dont le siège social est situé 16, rue de Verdun – 69 800 Saint-Priest – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Chapeau magique », le samedi 13 avril 2019, dont le coût total est fixé à 1 497,08 € (mille quatre cent quatre vingt dix sept euros et huit centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190311-lmc1H6099H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/03/2019
Date de Publication : 11/03/2019